

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux avril à vingt heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire

Date de convocation du conseil municipal : 16 avril 2014

**Présents** : MM. Adam, Bezert, Micat, Roulet, Taupin, Vandenhecke, Verna  
Mmes Beauvais, Galisson, Joubert, Langlade, Michener, Prieur, de Saint-Seine, Tartarin.

**Secrétaire de séance** : M. Adam

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

### N° 2014-32 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SATESE 37

#### 5.3 Institutions et vie politique – désignation des représentants

Le maire explique au conseil municipal que la commune adhère au Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire (SATESE 37) pour le suivi technique de la lagune et des dispositifs d'assainissement non collectif.

La commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au comité syndical.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juin 1993 portant sur l'adhésion de la commune au SATESE 37,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** commune délégué titulaire : M. Christophe Vandenhecke
- **Désigne** comme délégué suppléant : M. Michel Taupin

### N° 2014-33 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SIEIL

#### 5.3 Institutions et vie politique – désignation des représentants

Le maire explique au conseil municipal que la commune adhère au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL). Ce syndicat a notamment pour compétence le renforcement du réseau électrique, l'entretien et le renouvellement du parc d'éclairage public

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIEIL (arrêté préfectoral du 15 avril 2011) prévoyant que chaque conseil municipal doit désigner le ou les délégués chargé(s) de constituer les délégués du comité syndical au SIEIL,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 septembre 2007 prononçant le rattachement de la commune au SIEIL après dissolution du syndicat intercommunal d'électrification de la Ligueil,

Considérant que la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au comité syndical du SIEIL,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** en qualité de délégué titulaire : M. Lionel Roulet, premier adjoint, domicilié 1 rue de Racinaux 37240 La Chapelle-Blanche-Saint-Martin
- **Désigne** en qualité de délégué suppléant : Mme Arlette Prieur, quatrième adjoint, domiciliée 20, La Folletterie 37240 La Chapelle-Blanche-Saint-Martin

#### **N° 2014-34 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN—BOSSÉE—BOURNAN—CIVRAY-SUR-ESVES**

##### **5.3 Institutions et vie politique – désignation des représentants**

Vu l'arrêté préfectoral du 22 septembre 1978 portant création du syndicat intercommunal scolaire de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin—Bossée—Bournan—Civray-sur-Esves,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 1980 portant modifications des statuts du syndicat,

Considérant que la commune doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour siéger au comité syndical,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Désigne** commune délégués titulaires :
  - Mme Martine Tartarin
  - Mme Arlette Prieur
  - Mme Céline Beauvais
- **Désigne** commune délégués suppléants :
  - Mme Anne-Sophie Galisson
  - Mme Carine Langlade
  - Mme Brigitte Michener

**N° 2014-35 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TRANSPORT SCOLAIRE DU LIGUEILLOIS**

**5.3 Institutions et vie politique – désignation des représentants**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2011,

Considérant que la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du comité syndical du syndicat intercommunal du transport scolaire du Ligueillois,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** comme délégué titulaire : M. Christophe Vandennecke
- **Désigne** comme délégué suppléant : Mme Sylvie Joubert

**N° 2014-36 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DE L'ESVES**

**5.3 Institutions et vie politique – désignation des représentants**

Vu le code générale des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant modification statutaire du syndicat mixte pour l'entretien et l'aménagement de l'Esves et ses affluents,

Considérant que la commune doit désigner deux délégués titulaires pour siéger au comité syndical,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** comme délégués titulaires :
  - M. Michel Taupin
  - M. Patrick Verna

**N° 2014-37 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

**5.3 Institutions et vie politique – désignation des représentants**

Le maire explique au conseil municipal qu'il convient de désigner les membres des commissions municipales.

Vu l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Désigne** les membres des commissions communales comme suit :

**Commission budget** : MM. et Mmes Joubert, Prieur, Roulet, de Saint-Seine, Tartarin, Vandenhecke

**Commission aide sociale** : MM. et Mmes Beauvais, Joubert, Langlade, Prieur, Tartarin

**Commission communication** : MM. et Mmes Joubert, Langlade, de Saint-Seine, Tartarin, Vandenhecke

**Commission scolaire – conseil d'école** : Mmes Beauvais, Galisson, Tartarin

**Commission jeunesse et sports (conseil des jeunes)** : MM. et Mmes Beauvais, Bezert, Langlade, Tartarin, Taupin, Vandenhecke

**Commission vie associative** : MM. et Mmes Beauvais, Galisson, Michener, Prieur, de Saint-Seine, Tartarin, Vandenhecke

**Commission urbanisme** : MM. et Mmes Joubert, Tartarin, Verna

**Commission bâtiment/sécurité** : MM. et Mmes Adam, Beauvais, Langlade, Micat, Roulet, Tartarin, Vandenhecke

**Commission chemins et fossés** : MM. et Mmes Micat, Michener, Roulet, Tartarin, Taupin, Vandenhecke, Verna

**Commission espaces verts** : MM. et Mmes Galisson, Joubert, Michener, Prieur, Roulet, de Saint-Seine, Tartarin, Taupin

**Commission PAVE** : MM. et Mmes Adam, Bezert, Micat, Prieur, Roulet, Tartarin, Taupin, Vandenhecke

**Commission cimetière** : MM. et Mmes Bezert, Micat, Roulet, de Saint-Seine, Tartarin, Taupin

Sont désignés comme référents :

**Lutte contre les ragondins** : M. Adam

**Correspondant défense** : M. Vandenhecke

**Responsables de la salle des fêtes** : MM. Adam, Bezert, Micat, Vandenhecke

**N° 2014-38 : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION  
D'APPEL D'OFFRES**

**5.3 Institutions et vie politique – désignation des représentants**

Vu les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics,

Vu les dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la commission d'appel d'offres a un caractère permanent et est présidée par le maire, président de droit, ou son représentant,

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection en son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin secret, de trois membres titulaires ainsi que de trois suppléants.

La liste 1 présente :

MM. et Mmes Arlette Prieur, Lionel Roulet, Christophe Vandennecke, membres titulaires,

MM. et Mmes Jean-Pascal Adam, Michel Taupin, Patrick Verna, suppléants.

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 6

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 2,5

➤ **Sont ainsi déclarés élus :**

MM. et Mmes Arlette Prieur, Lionel Roulet, Christophe Vandennecke - membres titulaires,

MM. et Mmes Jean-Pascal Adam, Michel Taupin, Patrick Verna, suppléants,  
pour constituer, avec le maire, président de droit, ou son représentant, la commission d'appel d'offres.

## **N° 2014-39 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU CNAS - AU COLLÈGE DES ÉLUS**

### **5.3 Institutions et vie politique – désignation des représentants**

Le maire explique au conseil municipal que la commune adhère au Comité National de l'Action Sociale. Le CNAS permet aux agents de bénéficier de prestations sociales diverses.

À chaque renouvellement, le conseil municipal doit désigner un délégué qui représente les élus au sein de cet organisme. Ce représentant siège à l'assemblée départementale annuelle (il peut émettre des avis sur l'amélioration des prestations offertes par le CNAS, donne un avis les comptes et les orientations du CNAS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** Mme Carine Langlade comme délégué du collège des élus
- **Précise** que le délégué représentant le collège des agents est Mme Lucie Fétiveau.

## **N° 2014-40 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

### **5.3 Institutions et vie politique – désignation des représentants**

Le maire informe le conseil municipal que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Il convient donc de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale.

Cette commission, outre le maire qui en assure la présidence, comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressé par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, propose les contribuables suivants :

<u>Commissaires titulaires :</u>	<u>Commissaires suppléants</u>
CHAMPIGNY Didier VERNA Patrick CATHELIN Pascal ROULET Michel DION Virginie BEIGNEUX Marceau ROULET Lionel GALISSON Joseph TERRASSIN Jean-Jacques LIGEARD Jean	BAILLOU Francis CHILLOU Patrick ZAMOLO Franck COGNEAU Emmanuel MICHAUD René VILLAUMÉ Jean-Pierre BERLEAU Jean-Marie BOURREAU Annick BREUILS Claude BERGEAULT André
<u>Hors commune :</u>	<u>Hors commune :</u>
BOURREAU Guy MENOUE Valérie	SIGNOLET Thérèse DE SAINT-SEINE Olivier
<u>Propriétaires forestiers :</u>	<u>Propriétaires forestiers</u>
CATHELIN Marie-Louise DE SAINT-SEINE Chantal	CHEVALIER Jean-Pierre BERTRAND Daniel

## **N° 2014-41 : DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

### **5.4 Institution et vie politique – délégation de fonction**

Le conseil municipal peut déléguer au maire certaines de ces compétences afin de faciliter le fonctionnement des affaires communales. Le code général des collectivités territoriales énumère les 24 délégations possibles.

Il est précisé que le maire doit rendre compte à chacune des réunions de conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ces délégations.

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal en date du 30 mars 2014 installant le conseil municipal et procédant à l'élection du maire et des adjoints,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la bonne marche de l'administration communale de permettre au maire d'intervenir sur délégation du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de donner délégation au maire pour la durée de son mandat pour les matières suivantes :
  - 5°) Décider de la conclusion des louages de choses dans le cadre de la location de notre salle des fêtes
  - 6°) Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents
  - 8°) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
  - 15°) Exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme
  - 24°) Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

**N° 2014-42 : ACHAT D'UN ORDINATEUR, D'UN VIDÉOPROJECTEUR ET D'UN ÉCRAN**

1.1 Commande publique – marchés publics

Le maire indique que plusieurs devis ont été demandés afin de procéder à l'achat d'un ordinateur portable, d'un vidéoprojecteur et d'un écran.

	<b>Ordinateur</b>	<b>Vidéoprojecteur</b>	<b>Écran</b>	<b>TOTAL H.T</b>
<b>DARTY</b>	Acer Intel Core i3 <b>499 €</b>	Philips <b>349,99 €</b>	Écran 172 x 172 cm sur pieds <b>89 €</b>	<b>937,99 €</b>
<b>BOULANGER</b>	Acer Intel Core i3 <b>449 €</b>	Vivitek <b>377 €</b>		<b>826 €</b>
<b>CAMIF</b>			Écran 180 x 180 cm sur pieds <b>130,80 €</b>	<b>130,80 €</b>
<b>AERYS</b>	Asus Intel Core i3 <b>541,67 €</b>	Benq – <b>280,00 €</b>	Écran 178 x 178 cm sur pied <b>90,00 €</b>	<b>911,67 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de retenir le devis présenté par l'entreprise Aerys pour un montant de 911,67 € H.T.

**N° 2014-43 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES**

**5.3 Institutions et vie politique – désignation des représentants**

Le conseil municipal,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

Considérant que la communauté de communes du grand Ligeillois a opté pour le régime de la Fiscalité professionnelle unique (FPU) au 1<sup>er</sup> janvier 2013,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 décembre 2012 relative à la création de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC),

Vu le renouvellement des conseils municipaux,

Considérant que la commune doit désigner deux représentants pour siéger au sein de la CLETC,

➤ **Délibère et procède** à la désignation de ces deux représentants :

- Sont candidats : Mme Martine Tartarin, M. Lionel Roulet
- Sont élus : Mme Martine Tartarin, M. Lionel Roulet

**N° 2014-44 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DU LÉVRIER DE SPORT DE TOURAINE**

**7.5 Finances locales – subventions**

Le maire explique au conseil municipal que le Club du Lévrier de Sport de Touraine (C.L.S.T.), association communale, demande une subvention exceptionnelle de 300 € afin de les aider à remettre en état le cynodrome de Grillemont. Cette subvention servira à l'égavage de haies. Les travaux seront effectués par une entreprise privée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Accorde** une subvention exceptionnelle de 300 € au C.L.S.T.

**Questions diverses :**

**Proposition de deux délégués pour le SMICTOM**

Le maire explique au conseil municipal que la commune doit proposer à la communauté de communes du Grand Ligeillois deux délégués pour siéger au SMICTOM du Sud-Lochois (syndicat de collecte des déchets ménagers).

Après discussion, M. Jean-Pascal Adam, délégué titulaire et Mme Carine Langlade, déléguée suppléante, sont proposés pour représenter la commune au SMICTOM du Sud-Lochois.

**Détermination du bureau de vote pour les élections européennes  
le 25 mai 2014**

Président : Titulaire : Martine Tartarin      Suppléant : Lionel Roulet

Assesseurs (2): Titulaires : Patrick Verna, Jean-Pascal Adam

Suppléants : Arlette Prieur, Chantal de Saint-Seine

Secrétaire (1) : Jean-Claude Micat

8 h – 10 h 30 : Martine Tartarin / Patrick Verna / Jean-Marc Bezert

10 h 30 – 13 h : Lionel Roulet / Anne-Sophie Galisson / Arlette Prieur

13 h -15 h 30 : Lionel Roulet / Brigitte Michener / Chantal de Saint-Seine

15 h 30 – 18 h : Martine Tartarin / Michel Taupin / Jean-Pascal Adam

**Permanence du samedi**

Le maire explique au conseil municipal qu'une permanence du maire et des adjoints était effectuée tous les samedis matin de 11 h à 12 h.

Durant le précédent mandat, peu d'administrés sont venus à la mairie lors de ces permanences.

Le maire propose donc d'instituer une permanence téléphonique.

Après discussion, il est décidé d'instituer une permanence du maire et des adjoints le samedi entre 10 h et 12 h sur rendez-vous. Les administrés devront prendre un rendez-vous avec le secrétariat de mairie. Un planning sera établi pour ces permanences.

Il est précisé que pour informer la population de ces nouvelles modalités, il sera procédé à un affichage en mairie et dans les commerces, à une parution dans la Nouvelle République et la Renaissance Lochoise.

**Commission des bâtiments – chauffage de la salle des fêtes**

Le maire indique au conseil municipal que M. Jagot de l'ADAC s'est déplacé pour aider la commune dans le projet de réfection du chauffage de la salle des fêtes. M. Jagot nous conseille de reprendre le travail fait par le bureau d'étude, Project Ingénierie. Il a pris rendez-vous le 12 mai avec Project Ingénierie afin de retravailler le cahier des charges pour ensuite lancer un nouvel appel d'offre.

**Commission des chemins**

M. Roulet indique que la commission des chemins s'est déplacée dans la commune afin de répertorier les travaux de fossés (des bords de route) à faire en 2014. Ces travaux seront effectués dans le cadre du groupement de commandes comprenant les communes du Grand Ligeillois.

Le maire précise que le groupement de commandes permet aux communes d'obtenir des prix intéressants.

M. Roulet indique qu'il reste maintenant à répertorier les travaux à faire sur les fossés de champs.

La commission des chemins se réunira le lundi 12 mai à 9 h à la mairie pour ce travail.

### **Commission vie associative**

Le maire indique que la commission vie associative doit se réunir au courant du mois de mai pour organiser la fête du 14 juillet avec les associations communales.

La réunion de préparation du 14 juillet est fixée au mardi 13 mai 2014 à 20 h à la mairie.

### **Groupe de travail – création du site internet de la commune**

Le maire indique que la société Le Petit Studio est venue présenter les différents sites internet qu'ils ont réalisés. Ils ont notamment créé le site internet de la maison de retraite de Ligueil.

Afin d'avancer sur le projet, il est décidé de rencontrer d'autres sociétés.

M. Roulet indique qu'il a contacté l'entreprise Imagidée à Loches. Un rendez-vous est fixé le lundi 28 avril à 11 h à la mairie.

Mme Joubert indique qu'elle connaît une entreprise située au Blanc Tryptic's qui propose la création de site internet. La secrétaire de mairie se chargera de contacter l'entreprise afin de prendre un rendez-vous.

### **Le conseil municipal prend connaissance :**

- Du rendez-vous avec M. Jean-Marie BEFFARA, député d'Indre-et-Loire le lundi 5 mai à 10 h à la mairie
- Du passage de la course cycliste La Roue Tourangelle dans notre commune le dimanche 27 avril 2014
- De l'organisation de la cérémonie du 8 mai - rendez-vous à 11h place Jasnin

*Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu le mardi 27 mai 2014 à 20 h 30 et le mardi 24 juin à 20 h 30.*

*Le compte rendu de la séance du 22 avril 2014 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 24 avril 2014. Les présentes délibérations ont été transmises à la sous-préfecture le 24 avril 2014.*

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 22 avril 2014

**Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal**

	<b>Délibérations</b>
<b>2014-32</b>	Désignation des délégués au SATESE 37
<b>2014-33</b>	Désignation des délégués au SIEIL
<b>2014-34</b>	Désignation des délégués au syndicat intercommunal scolaire De La Chapelle-Blanche-Saint-Martin—Bossée—Bournan—Civray-Sur-Esves
<b>2014-35</b>	Désignation des délégués au syndicat intercommunal du transport scolaire du Ligueillois
<b>2014-36</b>	Désignation des délégués au syndicat de l'Esves
<b>2014-37</b>	Désignation des membres des commissions municipales
<b>2014-38</b>	Élection des membres de la commission d'appel d'offres
<b>2014-39</b>	Désignation d'un délégué au CNAS - au collège des élus
<b>2014-40</b>	Commission communale des impôts directs
<b>2014-41</b>	Délégation du conseil municipal au maire
<b>2014-42</b>	Achat d'un ordinateur, d'un vidéoprojecteur et d'un écran
<b>2014-43</b>	Désignation des représentants de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges
<b>2014-44</b>	Subvention exceptionnelle au Club du Lévrier de Sport de Touraine

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>signatures</b>
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	
Bezert Jean-Marc	
Galisson Anne-Sophie	
Joubert Sylvie	
Langlade Carine	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	
Verna Patrick	